AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 608 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 MARS 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant Greffière